

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

### STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public. Habilitée conjointement par le Ministère de l'Économie et des Finances et par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'État.

### ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale, grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Des délégués bénévoles départementaux sont au plus près des porteurs de projets.

### MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Au vu des dernières prérogatives confiées par l'État, la Fondation du patrimoine assure une réelle mission d'intérêt public.

#### Apportez votre soutien à cette restauration, et profitez d'une réduction d'impôt

Par exemple :

**Pour un particulier**, un don de 100 € est une économie d'impôt de 66 €. (Au titre de l'Impôt de solidarité sur la fortune un don de 100 € est une économie d'impôt de 75 €).

**Pour une entreprise**, un don de 500 € est une économie de 300 € d'impôts.

## CONTACT

### Fondation du patrimoine de Franche-Comté

Maison du Bâtiment - BP 1239

25 004 Besançon cedex

Tél. 03 81 47 95 14

franchecomte@fondation-patrimoine.org

www.franchecomte.fondation-patrimoine.org



### Coordonnées du maître d'ouvrage propriétaire de l'édifice

Église protestante Unie de France  
Paroisse de Montbéliard

Tél . 03 81 91 03 69  
paroisse-montbeliard@wanadoo.fr

Avec le concours de l'Association  
**Saint Martin Demain**  
18 rue Viette  
25200 Montbéliard



Association créée pour apporter un soutien à la rénovation du temple Saint-Martin

Ce dépliant a été imprimé grâce au concours de



FONDATION



DU PATRIMOINE  
FRANCHE-COMTÉ

SOUSCRIPTION

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/32860



### TEMPLE SAINT MARTIN DE MONTBÉLIARD :

Restauration intérieure du plus ancien édifice construit pour le culte protestant en France

## HISTORIQUE

Le Temple Saint-Martin de Montbéliard a été construit entre 1601 et 1607 ; c'est le plus ancien édifice construit pour le culte protestant existant actuellement en France. Sa construction est l'œuvre de deux hommes : le prince Frédéric 1er, duc de Wurtemberg et Comte de Montbéliard et l'architecte Heinrich Schickhardt.



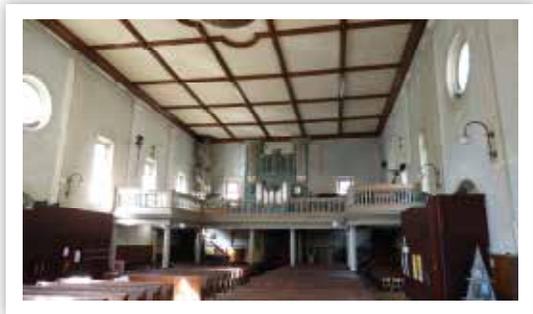
Le bâtiment d'inspiration italienne mesure 37 mètres sur 16 et son plafond, à 11 mètres de haut, est uniquement suspendu dans la charpente.

L'ordre architectural toscan choisi pour la décoration des façades est typique de la Renaissance italienne.

La dédicace du temple eut lieu le 18 octobre 1607.

En 1755 un orgue a été installé par l'entreprise Perny, modifié en 1843 par les frères Callinet.

Restauré à de nombreuses reprises, et en particulier en 1837, l'intérieur du temple Saint-Martin n'a plus le même visage qu'à l'origine : les boiseries latérales, la chaire et les stalles ont été ajoutées à cette époque là.



## LE PROJET

De nombreuses dégradations au fil du temps ont endommagé le Temple Saint-Martin. L'Association Culturelle de l'Église Protestante Unie de Montbéliard est propriétaire du bâtiment et maître d'ouvrage de sa rénovation. L'association « Saint-Martin demain » a été créée afin d'aider à la sauvegarde de cet édifice.



Croquis d'architecte

Le temple étant un monument classé au titre des monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté est partie prenante de ce projet.

L'intérieur dans son ensemble fait l'objet d'une rénovation.

Rénovation des sols (dallages et planchers) ainsi que des murs et du plafond.

Création de sanitaires et de deux petits espaces modulables utilisables en salles polyvalentes.

Amélioration du chauffage, de l'électricité, de l'éclairage et de la sonorisation.

Création de supports de muséographie.

Création de sas vitrés devant chaque portail.

Ces travaux se feront en trois phases pour un montant global d'environ 4.000.000 d'euros.

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration intérieure du temple Saint Martin de Montbéliard et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Montbéliard, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de : ..... euros

et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu  de solidarité sur la fortune  sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

«Fondation du patrimoine - temple Saint-Martin de Montbéliard».

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20 % du revenu imposable ou de l'Impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus (le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Nom ou société : .....

Adresse : : .....

Tél : ..... Mail : .....

### Comment faire votre don ?

>**PAR COURRIER** envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine de Franche-Comté (voir coordonnées au dos).

> **PAR INTERNET** faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/32860](http://www.fondation-patrimoine.org/32860)



Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Saint Martin Demain seront également destinataires; **toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Franche-Comté.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Montbéliard, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de patrimoine situé sur le territoire de la commune de Montbéliard.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5 % du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3 % du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôts pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.